

INNOVATIVE MEDICINE FOR EVERYONE, EVERYWHERE

COMMUNIQUE DE PRESSE

ADOCIA réalise avec un grand succès la première introduction en bourse de l'année 2012 sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris

**Levée de 25,3 M€
Demande globale de 43 M€
Prix fixé en haut de fourchette à 15,88 €**

LYON, le 14 février 2012 – ADOCIA (ISIN : FR0011184241, Mnémonique : ADOC), société de biotechnologies spécialisée dans la formulation de protéines thérapeutiques pour le traitement du diabète et des plaies chroniques (*ulcère du pied diabétique, ulcère veineux*), annonce qu'au terme du placement en France et hors de France (hors Etats-Unis) qui s'est achevé le 13 février 2012, **le nombre total d'actions offertes dans le cadre de l'OPO (« Offre à Prix Ouvert ») a été souscrit 4,15 fois et celui offert dans le cadre du Placement Global 1,71 fois. La demande globale dans le cadre de l'IPO a porté sur 43 M€.**

En conséquence la Société a choisi de fixer le prix d'émission des actions nouvelles à 15,88 €, correspondant au haut de la fourchette de prix. En outre, au regard du succès de la demande, la Société a décidé d'exercer intégralement la clause d'extension portant ainsi le montant de l'offre à 25,3 M€.

Gérard SOULA, PDG et cofondateur d'ADOCIA, déclare : « *Nous sommes très heureux et très fiers d'être la première société à nous introduire en Bourse sur NYSE Euronext Paris cette année et de le faire avec un tel succès. Au nom d'ADOCIA, je remercie tous les actionnaires qui nous ont fait confiance et nous accompagneront désormais dans notre croissance.*

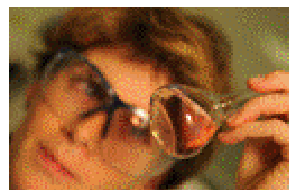
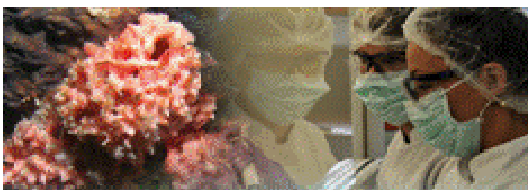
Je tiens également à remercier très chaleureusement tous nos partenaires et l'ensemble de nos collaborateurs qui nous ont permis de franchir cette nouvelle étape clé.

A l'aube de cette nouvelle phase de notre développement, nous voulons réaffirmer notre volonté stratégique de faire d'ADOCIA une société internationale de premier plan dans les domaines de la médecine régénérative et du traitement du diabète, stratégie rendue possible grâce au soutien de tous ses actionnaires nouveaux et anciens. »

Objectifs de la levée de fonds

Les capitaux levés via cette introduction en bourse sont destinés à fournir à la Société des moyens supplémentaires pour financer ses opérations et plus particulièrement :

- à titre principal, de nouveaux essais cliniques visant à valider la preuve du concept des formulations innovantes développées par la Société, à partir de sa plateforme technologique BioChaperone[®], dans les domaines de la médecine régénérative et des pathologies chroniques, notamment pour :
 - le traitement de l'ulcère du pied diabétique avec le facteur de croissance PDGF-BB (lancement d'une étude de phase III au 3^{ème} trimestre 2012),
 - le traitement du diabète avec une insuline humaine rapide (lancement d'une seconde étude de phase IIa au 4^{ème} trimestre 2012),
 - le traitement du diabète avec une insuline combo rapide et lente (lancement d'une étude de phase I au 3^{ème} trimestre 2012), et



- le traitement de l'ulcère veineux avec le facteur de croissance PDGF-BB,

- la poursuite des efforts d'innovation de la Société.

En outre, le statut de société cotée devrait permettre à la Société de bénéficier d'une plus grande visibilité sur ses marchés, un facteur non négligeable lors des négociations industrielles et commerciales avec les acteurs majeurs de l'industrie pharmaceutique, des biotechnologies ou des dispositifs médicaux.

Principales caractéristiques de l'Offre

Prix de l'Offre

- Le prix de l'offre à prix ouvert et du placement global est fixé à 15,88 € par action.
- Ce prix fait ressortir une capitalisation boursière d'ADOCIA d'environ 96,1 M€.

Taille de l'offre et produit brut de l'opération (avant option de surallocation)¹

- 1 592 798 actions nouvelles ont été émises dans le cadre de l'offre (dont 207 756 au titre de la clause d'extension).
- Le produit brut de l'émission après exercice intégral de la clause d'extension s'élève à environ 25,3 M€. Ce montant pourrait être porté à 29,1 M€ en cas d'exercice intégral de l'option de surallocation.

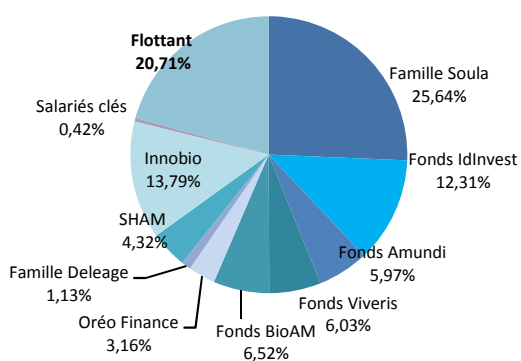
Répartition de l'Offre (hors option de surallocation)

- Placement Global : 1 332 798 actions nouvelles allouées aux investisseurs institutionnels (soit environ 21,2 M€ et environ 83,7% du nombre total de titres offerts).
- Offre à Prix Ouvert (OPO) : 260 000 actions nouvelles au public (soit environ 4,1 M€ et environ 16,3% du nombre total des titres offerts).
- Dans le cadre de l'OPO, la fraction d'ordres A1 sera servie à 62,06% et la fraction d'ordres A2 ne sera pas servie.

Flottant

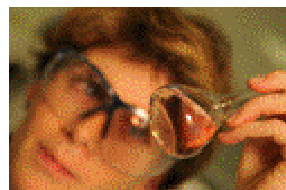
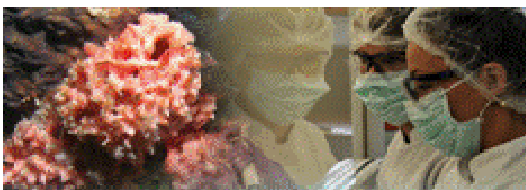
- Le flottant s'élèvera à environ 20,71% du capital et pourra être porté à environ 23,72% en cas d'exercice de l'option de surallocation.

Répartition du capital après exercice de la clause d'extension*



*avant exercice éventuel de l'option de surallocation

¹Option de surallocation : le nombre d'actions offertes pourra être augmenté d'un maximum de 238 919 actions nouvelles



Participation de la famille SOULA

La participation de la famille SOULA s'élevé désormais à 25,64% contre 34,81% avant opération et pourrait atteindre 24,67% du capital en cas d'exercice intégral de l'option de surallocation.

Calendrier de l'Offre

- Le règlement-livraison est prévu le 17 février 2012.
- Les négociations sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris (Compartiment C) débuteront le 20 février 2012.
- La date limite d'exercice de l'option de surallocation est fixée au 14 mars 2012.

Partenaires de l'Offre :



Dexia Securities France
Chef de File et Teneur de Livre



Invest Securities
Co-Chef de File

Informations publiques

Les documents juridiques et financiers devant être mis à la disposition des actionnaires peuvent être consultés au siège de la Société, 115, avenue Lacassagne – 69003 Lyon – France.

L'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») a apposé le visa n° 12-034 en date du 25 janvier 2012 sur le prospectus relatif à l'introduction en bourse des actions d'ADOCIA, composé d'un document de base enregistré le 17 janvier 2012 sous le numéro I.12-001 et d'une note d'opération (incluant le résumé du prospectus).

Des exemplaires du prospectus sont disponibles sans frais au siège social d'ADOCIA, 115, avenue Lacassagne, 69003 Lyon, France et auprès du Chef de File et Teneur de Livre et du Co-Chef de File. Le Prospectus peut également être consulté sur les sites Internet d'ADOCIA (www.adocia.com) et de l'AMF (www.amf-france.org).

ADOCIA attire l'attention des investisseurs sur la section 4 « Facteurs de risques » figurant dans le document de base enregistré auprès de l'AMF ainsi que la section 2 « Facteurs de risques liés à l'Offre » figurant dans la note d'opération. La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable sur les activités, les résultats, la situation financière et les perspectives de la Société.

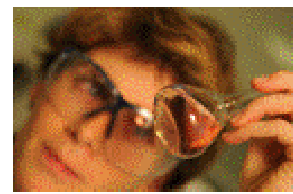
A PROPOS D'ADOCIA :

Société de biotechnologies fondée en 2005 par Gérard, Olivier et Rémi SOULA (Gérard SOULA est le fondateur de Flamel Technologies), ADOCIA a pour mission la création de médicaments plus performants, dits « best-in-class », pour des pathologies de masse, à partir de la formulation innovante de certaines protéines thérapeutiques déjà approuvées.

A ce jour, ADOCIA conduit deux programmes de développement collaboratifs avec des acteurs majeurs de l'industrie pharmaceutique. De plus, ADOCIA a récemment signé un contrat de licence exclusive et mondiale avec une big pharma pour le développement d'une insuline analogue ultra-rapide.

Outre la famille SOULA qui, avec près de 26% du capital, est l'actionnaire de référence de la Société, ADOCIA compte parmi ses actionnaires certains des plus grands fonds d'investissement spécialisés dans l'innovation : Innobio et Bioam (gérés par CDC Entreprises), IdInvest, Amundi, Viveris, Oréo Finance et SHAM.

Pour plus d'informations sur ADOCIA, visitez le site www.adocia.com



Gérard SOULA

Président Directeur Général
ADOCIA

Tél. : +33 (0)4 72 610 610

contactinvestisseurs@adocia.com

Dexia Securities France

Chef de File – Teneur de Livre
Jean-Michel Cabriot

Tél. : +33(0)1 56 28 52 68

jean-michel.cabriot@dexia-securities.fr

NewCap.

Communication financière et relations
investisseurs

Axelle Vuillermet / Emmanuel Huynh

Tél. : +33(0)1 44 71 94 94

adocia@newcap.fr



Avertissement

Ce communiqué et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de souscription, ni la sollicitation d'un ordre de souscription, d'actions ADOCIA dans un quelconque pays. La diffusion de ce communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession de ce communiqué doivent donc s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

En particulier :

Ce communiqué ne constitue pas une offre de souscription de valeurs mobilières ou la sollicitation d'une offre de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis. Les actions ou valeurs mobilières d'ADOCIA ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié, ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les actions d'ADOCIA n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié, et ADOCIA n'a pas l'intention de procéder à une quelconque offre au public de ses actions aux Etats-Unis.

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003, telle que modifiée, notamment par la Directive 2010/73/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010, et telle que transposée dans chacun des Etats membres de l'Espace économique européen (la « Directive Prospectus »).

S'agissant des Etats membres de l'Espace économique européen ayant transposé la Directive Prospectus, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public de valeurs mobilières nécessitant la publication par ADOCIA d'un prospectus dans un Etat membre autre que la France. En conséquence, les actions d'ADOCIA ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des Etats membres autre que la France, sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 3(2) de la Directive Prospectus, si elles ont été transposées dans le ou les Etats membres concernés ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par la Société d'un prospectus au titre de l'article 3(2) de la Directive Prospectus et/ou des réglementations applicables dans ces Etats membres.

Ce communiqué s'adresse uniquement aux personnes qui (i) sont des professionnels en matière d'investissements au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel qu'actuellement en vigueur, ci-après le "Financial Promotion Order"), (ii) sont visées à l'article 49(2) (a) à (d) ("high net worth companies, unincorporated associations etc.") du Financial Promotion Order, (iii) sont en dehors du Royaume-Uni, ou (iv) sont des personnes à qui une invitation ou une incitation à s'engager dans des activités d'investissement (au sens de la section 21 du Financial Services and Markets Act 2000) dans le cadre de l'émission ou de la cession de toutes valeurs mobilières peut être légalement communiquée, directement ou indirectement (toutes ces personnes étant dénommées ensemble, les "Personnes Habilitées"). Ce communiqué s'adresse uniquement aux Personnes Habilitées et ne peut être utilisé par toute personne autre qu'une Personne Habilitée. Tout investissement ou activité d'investissement auxquels le présent communiqué se rapporte est accessible uniquement aux Personnes Habilitées et ne peut être réalisé(e) que par les Personnes Habilitées.

Le présent document contient des informations prospectives. Aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation de ces prévisions qui sont soumises à des risques dont ceux décrits dans le prospectus visé par l'AMF relatif à l'introduction en bourse d'ADOCIA, à l'évolution de la conjoncture économique, des marchés financiers et des marchés sur lesquels ADOCIA est présente.

Dexia Securities France, agissant en qualité d'agent stabilisateur, ou tout établissement agissant pour son compte, pourra, sans y être tenu, et avec faculté d'y mettre fin à tout moment, pendant une période de 30 jours à compter de la date de fixation du prix de l'Offre, soit, selon le calendrier indicatif, du 14 février au 14 mars 2012, intervenir aux fins de stabilisation du marché des actions ADOCIA, dans le respect de la législation et de la réglementation applicables et notamment du Règlement (CE) n°2273/2003 de la Commission du 22 décembre 2003. Les interventions réalisées au titre de ces activités visent à soutenir le prix de marché des actions ADOCIA et sont susceptibles d'affecter leur cours.